



Dr MARCHAL Virginie
Cardiologue
32 Boulevard du Roi René
13100 Aix en Provence
Mail : secretariat@cardioroyrene.fr – tel : 04 13 41 54 20
www.marchal-cardiologue.com

HONORAIRES Dr MARCHAL-SECTEUR 3

Le Dr Virginie MARCHAL, cardiologue, n'est pas conventionné et peut donc fixer librement le montant de ses honoraires.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site Améli (www.ameli.fr).

Le Virginie MARCHAL n'est pas conventionné par la sécurité sociale. Dès lors, les prestations qui vous seront délivrées ne seront que très faiblement remboursées.

Le montant de ses honoraires doit cependant être déterminé avec tact et mesure conformément à l'article 58 du Code de déontologie médicale.

Actes	Codes actes	Base de remboursement de la sécurité sociale en secteur 3	Honoraires pratiqués
Bilan de cardiologie initial : Consultation + échocardiographie cardiaque	DZQM006	15,08 €	250 €
Consultation de suivi : interrogatoire, examen clinique avec ou sans ECG	CS	2,80 €	100 €
Echocardiographie d'effort	DZQM002	26,53 €	220 €
Echocardiographie dobutamine	DAQM003	26 53 €	220 €
MAPA	EQQP008	Hors nomenclature	60 €
Holter ECG	DEQP003	12,32 €	85 €
Bilan de santé (entreprise)	Nous contacter par mail afin d'établir un devis. Le bilan de santé n'est pas pris en charge par la sécurité sociale mais le coût peut être intégré par l'entreprise dans le « risque manager » au compte des frais généraux.		

Selon vos symptômes ou vos souhaits personnels vous pouvez nous envoyer par mail les informations concernant le motif de votre demande et nous pouvons vous dire les examens qui vous seront suggérés selon votre cas, afin d'établir un devis et éventuellement de programmer la totalité des examens avant votre première visite.

Pour des raisons de responsabilité médicale il n'est pas possible de faire une première évaluation cardiologique sans réaliser d'échocardiographie associée à la consultation, ni d'échographie d'effort sans avoir réalisé un bilan cardiologique initial au préalable.

La MAPA et le Holter ECG sont en accès direct mais ils nécessitent un courrier du médecin pour permettre leur interprétation dans un contexte médical.

Il est recommandé de revoir en consultation son médecin traitant (ou le médecin demandeur, ou le cardiologue si résultat anormal) avec les résultats.



Dr MARCHAL Virginie
Cardiologue
32 Boulevard du Roi René
13100 Aix en Provence
Mail : secretariat@cardioroyrene.fr – tel : 04 13 41 54 20
www.marchal-cardiologue.com

Vous pouvez à tout moment décider de faire les examens proposés ailleurs que dans notre cabinet, vous pouvez également venir ou revenir après avoir consulté un autre médecin.

Le plus important est que vous puissiez être suivi, et votre problème de santé identifié et traité correctement.

Pour les bilans de santé entreprise, vous pouvez nous contacter directement par mail afin d'établir un devis.

Remboursements des soins pour le patient :

Le remboursement est le même pour tous, que l'on soit hors ALD, ALD, CMU ou INVALIDITE.

Les soins suivants sont remboursés de la même façon que le secteur 1 ou le secteur 2 :

- Les prescriptions de bons de transports
- Les prescriptions d'examens biologiques
- Les prescriptions d'imagerie
- Les prescriptions de cure
- Les prescriptions de soins IDE, kinésithérapeute etc...
- Les prescriptions de médicaments délivrés en pharmacie
- Les prescriptions de matériel médical (lits médicalisés, cannes anglaises etc...)

Les seules choses qui ne sont pas remboursées de la même manière sont les honoraires de consultation conventionnés secteur 3 ou ses actes techniques.

Certaines mutuelles peuvent rembourser une partie des honoraires, il appartient au patient de vérifier auprès de sa mutuelle.